

# Le Conservatoire botanique national alpin

## LE RÉFÉRENT SUR LA FLORE ET LES VÉGÉTATIONS DES ALPES FRANÇAISES

Le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) a pour missions la connaissance et la préservation de la flore et des végétations des Alpes françaises et de leurs piémonts ; il est agréé par le Ministère en charge de l'environnement sur les départements de l'Ain, la Drôme, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

### Quatre missions et un territoire d'agrément

En tant que Conservatoire botanique national, le CBNA exerce les quatre missions définies par son agrément : connaissance et conservation de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, expertise (notamment auprès des services décentralisés de l'Etat et des collectivités) et information du public.

Son territoire d'agrément, qui s'étend sur deux régions et sept départements, comprend trois des quatre domaines biogéographiques que l'on rencontre en France métropolitaine :

- méditerranéen ;
- alpin ;
- continental.

### Des ressources multiples

La première des ressources du CBNA est son équipe composée d'une trentaine de salariés répartis entre le siège à Gap (05) et l'antenne Rhône-alpine à Chambéry (73). Elle est structurée en quatre services : connaissance, conservation, saisie-internet-géomatique et administration générale.

Depuis 1991, le CBNA a construit un ensemble de connaissances diversifiées :

- des bases de données : flore (environ 5 millions de données), habitats (plus de 45 000 relevés), conservation, bibliographie (plus de 25 000 références dans 11 langues), iconographie (plus de 30 000 références) ;
- des collections vivantes : banques séminale et culturale (3 500 lots de graines conservés) ;
- des herbiers (environ 100 000 parts) ;
- des outils de diffusion de l'information (posters, livrets, expositions, lettre d'information...) ;
- des publications scientifiques (articles, rapports, ouvrages de vulgarisation...).

Les ressources du CBNA sont accessibles via son site internet : [www.cbn-alpin.fr](http://www.cbn-alpin.fr)



Territoire d'agrément du CBNA



### Une structure partenariale

Le CBNA est porté par un Syndicat mixte en charge de sa gouvernance.

Il est composé de la Ville de Gap, du Conseil général des Hautes-Alpes et des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le CBNA entretient des relations étroites avec les CBN voisins de Franche-Comté, du Massif Central et méditerranéen de Porquerolles via des partenariats régionaux et des conventions de coordination géographique.

Des travaux communs sont par exemple menés en vue de la réalisation des listes rouges et d'espèces protégées régionales.

Le CBNA travaille également au quotidien en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, qu'il s'agisse de collectivités locales, d'universités, de laboratoires de recherche, de gestionnaires d'espaces naturels que de Parcs naturels régionaux et nationaux ou encore d'associations naturalistes et d'éducation à l'environnement.



### LES DATES CLÉS DU CBNA

1988

création de l'association de préfiguration du CBNA sous l'impulsion de la Ville de Gap, du Conseil général des Hautes-Alpes et des Parcs nationaux de Port-Cros et des Écrins

1991

transformation en Syndicat mixte

1993

obtention de l'agrément de CBN sur six départements (04, 05, 26, 38, 73 et 74) renouvelé en 1999 avec l'intégration de l'Ain

2007

renouvellement des statuts du Syndicat mixte, qui intègre les Conseils généraux de l'Isère et de la Savoie comme invités permanents. Départ des Parcs nationaux de Port-Cros et des Écrins. Création de l'antenne Rhône-alpine du CBNA au Bourget-du-Lac

2012

adhésion des deux Région PACA et Rhône-Alpes et refonte statutaire. Transfert de l'antenne Rhône-alpine à Chambéry

Photographie ci-dessous : siège du CBNA - Domaine de Charance/Gap, Hautes-Alpes



Conservatoire Botanique National

